

## **PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

### **DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE**

-----

Commune de LENS  
Établissement Public Foncier

#### **ENQUETE UNIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**

#### **AVIS D'ENQUETE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement, du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 2 juillet 2013 une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire aura lieu en Mairie de Lens pendant 32 jours consécutifs du 30 septembre au 31 octobre 2013 inclusivement sur l'aménagement de la rue Létienne par la Ville de Lens.

M. Pierre GUILLEMANT, contrôleur divisionnaire des PTT en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. M. Jean-Marc CHAMBELLAND, urbaniste en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans la mairie de la commune susvisée aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier sera également disponible sur le site de la Préfecture.

Concernant l'enquête parcellaire, les observations pourront également être envoyées au Maire de Lens.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public, à l'annexe de la mairie de Lens, service urbanisme, 83 avenue Van Pelt :

- lundi 30 septembre 2013 de 9h à 12h
- vendredi 11 octobre 2013 de 14h à 17h
- mardi 22 octobre 2013 de 9h à 12h
- jeudi 31 octobre 2013 de 15h à 18h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de LENS et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à la Mairie de Lens, service de l'urbanisme, 83, avenue Van Pelt 62300 LENS.

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande de déclaration d'utilité publique et sur la cessibilité des parcelles concernées par le projet.